

Rapport public Parcoursup session 2024

LA COMPAGNIE DE FORMATION (Pigier) - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

LA COMPAGNIE DE FORMATION (Pigier) - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (34123)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
LA COMPAGNIE DE FORMATION (Pigier) - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (34123)	Jury par défaut	Tous les candidats	20	189	8

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats scolaires	Bulletins de notes	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences mises en œuvre en agence immobilière ou en régie.	Si des stages et/ou CDD/CDI ont été effectués dans le domaine de l'immobilier mais également du commerce.	Complémentaire
Savoir-être	Entretien de recrutement	Motivation	Très important
	Entretien de recrutement	Sens du relationnel	Important
	Entretien de recrutement	Dynamisme	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet abouti	Connaissance des matières du BTS et des débouchés métiers	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Mobilisation dans des projets associatifs et/ou sportifs	Intérêt du candidat à expliquer son implication dans ses projets	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Non-recours à un traitement algorithmique

Chaque voeu est traité de manière individuel

Un entretien de motivation en complément des dossiers de candidature est pris en compte.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Rédiger une lettre de motivation expliquant son projet professionnel et le choix de la formation choisie.

Signature :

Jean-Francis CHARRONDIERE,
Chef d'établissement de l'établissement LA
COMPAGNIE DE FORMATION (Pigier)